



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous préfecture de Saint-Germain-en-Laye
Bureau de l'aménagement et du développement durable**

Saint-Germain-en-Laye, le **6 JUIL. 2022**

**COMPTE-RENDU
COMMISSION DE SUIVI DE SITE POUR LA STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL EXPLOITÉE
PAR LE SIAAP
Vendredi 13 mai 2022**

Participaient sous la présidence de Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

▪ Collectivités territoriales :

- M. Philippe AUDEBERT, Maire de la Frette-sur-Seine
- M. Jacques MYARD, Maire de Maisons-Laffitte
- Mme Isabelle PAILLASSA, Adjointe au maire d'Herblay
- M. Laurent MOUTENOT, Premier-adjoint au maire de Conflans-Sainte-Honorine
- M. Olivier BASSINE, Conseiller municipal de Saint-Germain-en-Laye
- M. Daniel LEVEL, Conseiller communautaire, CA SGBS
- Mme Céline PERNOT, Responsable des cycles de l'eau – Direction de l'environnement, CA SGBS

▪ Associations de riverains de l'installation classée et Associations agréées protection de l'environnement :

- M. François ARLABOSSE, France Nature Environnement IDF
- M. François ROUX, Collectif pour l'annulation des pollutions urbaines et industrielles (CAPUI)
- Mme Patrick LAZARD, Ensemble pour l'Environnement de St Germain en Laye et de sa région
- Mme Mireille CHIOZZI, Défense de l'environnement du parc de Maisons-Laffitte dite « Le Patrimoine »
- M. Pierre JOMIER, Les Ateliers de l'environnement et de la Démocratie

▪ Exploitants : SIAAP :

- M. Yann BOURBON, Directeur du site
- M. Pierre HODOT, Directeur de la sécurité
- M. Thierry DESSERRE, Responsable service prévention et gestion des risques
- Mme Isabelle QUINIO, Responsable service expertise et bilan

▪ **Salariés : SIAAP :**

- Mme Sonia LACAS, Déléguée du personnel
- M. Stéphane DUPUY, Délégué du personnel

▪ **Administrations :**

- M. Philippe MALIZARD, Sous-préfet d'Argenteuil
- Mme Delphine DUBOIS, Chef de l'Unité Départementale des Yvelines de la DRIEAT
- M. Stéphane DESVANT, police de l'eau, DRIEAT
- M. Laurent TELLECHEA, police de l'eau, DRIEAT
- Mme Myriam BENSaad, SPI Vallée de Seine
- Mme Dalila KHEZZANE, adjointe au chef du Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile du Val-d'Oise
- M. Matthieu PIANEZZE, Chef du Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile des Yvelines
- Commandant Alain FAUVEAU, Chef du service risques industriels, SDIS 78
- Commandant Pierre-Yves SIMON, Adjoint au chef du groupement territorial EST, SDIS 78
- Mme Cécilia HOUMAIRE, Responsable de la cellule environnement extérieur, ARS
- Mme Akossiwa KOUTONIN, Chargée de mission sur les sujets urbanisme, ARS
- Mme Roxane LALLEMAND, Chef du Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye,
- Mme Marie-Pierre FOURNIER, Chargée de mission, Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

Le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye remercie les participants de leur présence et revient sur la tenue de cette Commission de suivi de site. Il mentionne la demande faite par le Préfet des Yvelines que soit fait lors de cette commission un point sur l'incident survenu sur le site du SIAAP à Colombes dans la nuit du 29 au 30 avril 2022.

Le quorum étant atteint avec 22 membres sur 29, le Sous-préfet ouvre la séance par le premier point inscrit à l'ordre du jour, le bilan de l'exploitation 2021.

I – Bilan de l'exploitation 2021

Mme Isabelle QUINIO, du SIAAP Seine Aval, commente le document de présentation.

Elle commence par les faits marquants de l'année 2021 :

- Crue du 30 janvier au 14 février
- Début de l'envoi des boues thermiques centrifugées en épandage fin janvier 2021
- 22/11/2021 : réception de l'arrêté inter-préfectoral (2021/DRIEAT/SPPE/077) qui impose la mise en conformité sur les capacités de stockage des boues sur site pour faire face aux périodes d'interdiction d'épandage sur sols agricoles et des mesures conservatoires pour les dépôts temporaires de boues dans l'attente de l'augmentation de la capacité de stockage.

Elle insiste sur le renforcement continu des capacités de traitement de Seine Aval depuis l'incendie de la clarifloculation en 2019, avec notamment la mise en route de la nouvelle

décantation primaire en juin 2023 et la remise en service de la clarifloculation (ou système équivalent) pour début 2025.

Pour tenir ce calendrier, après le dépôt du dossier en février 2022, l'enquête publique est prévue à l'automne 2022 pour un démarrage des travaux début 2023 et une fin de ceux-ci prévus fin 2024.

Le débit moyen reçu en 2021 a été plus élevé qu'en 2020 (chiffres moindres du fait en grande partie de la crise sanitaire). L'année a été marquée par la plus importante pluviométrie enregistrée depuis les 4 dernières années, avec 9 événements liés au temps de pluie et notamment à la crue de début d'année.

Q. M. BASSINE : Les chiffres que vous annoncez pour 2021 devraient-ils être dépassés en 2022 ?

R. Mme QUINIO : Oui certainement, l'impact de la crise sanitaire devrait se faire encore moins ressentir en 2022.

Madame QUINIO revient ensuite sur les performances de l'usine de 2018 (pleine capacité) à 2020/2021 (moindre capacité avec une usine qui fonctionne sans clarifloculation).

Q. M. MOUTENOT : Le retour de meilleures performances ne pourra se faire qu'à partir de 2025 ?

R. M. BOURBON : Dès 2023, les performances seront meilleures du fait de la mise en route de la nouvelle décantation primaire. Enfin, en 2025, il est attendu de meilleurs résultats de traitement que ceux enregistrés en 2018.

Q. M. AUDEBERT : Il demande que les objectifs chiffrés soient transmis aux membres de la commission.

Madame QUINIO commente les résultats de l'usine en terme de performance réglementaire par auto-évaluation. Si quelques non-conformités sont enregistrées, elles restent bien en-deça des 25 autorisées.

L'année 2021 aura été marquée par le conditionnement thermique de la quasi-totalité des boues reçues. La quantité de boue produite retrouve donc un niveau similaire aux années précédentes à l'incendie des filtres presses A4 (2018).

Q. M. ROUX : Quel est le tonnage des boues ?

R. Mme QUINIO : 48 685 tonnes de boues en 2021.

R. M. BOURBON : 30 % de la matière organique est éliminée par conditionnement thermique.

Q. M. MYARD : La livraison pour l'épandage agricole est-elle faite par le SIAAP ?

R. M. BOURBON : Non, par la société VEOLIA, qui livre et réalise également l'épandage. Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à les accepter.

Q. M. MYARD : Subsistent-ils des résidus de métaux lourds ?

R. M. BOURBON : Oui mais dans de très faibles proportions du fait de la procédure d'hygiénisation.

Il précise également que l'épandage va reprendre dans l'Essonne (après l'arrêt de cette filière sur l'usine du SIAAP Valenton).

Q. M. MYARD : Quelle quantité est livrée à chaque agriculteur ?

R. M. BOURBON : La dose moyenne épandue est de 7 tonnes à l'hectare par an.

Q. M. LAZARD : Quel est le prix de la tonne ?

R. M. BOURBON : Tout est gratuit pour le moment mais il pourrait y avoir à l'avenir une subvention symbolique demandée au regard du service rendu (transport et épandage).

Q. M. LAZARD : Est-ce compatible avec une agriculture BIO ?

R. M. BOURBON : Oui du fait du process d'hygiénisation.

Madame QUINIO enchaîne ensuite avec le bilan environnemental.

73 plaintes pour nuisances olfactives ont été enregistrées, chiffre en baisse par rapport à 2020 mais qui reste **haut par rapport à la période 2014/2019**.

M. MALIZARD intervient pour souligner le fait que l'usine n'est pas toujours responsable des nuisances dénoncées qui peuvent provenir d'autres structures industrielles du périmètre géographique. M. BOURBON précise que l'usine Seine Aval est capable de faire la part des choses entre pollution du réseau SIAAP et les autres émissaires.

Madame QUINIO détaille les plaintes qui émanent essentiellement d'une personne sur Maisons-Laffitte et de quelques autres sur Herblay. En 2021, la proportion de plaintes en provenance de la commune de La Frette-sur-Seine est exceptionnellement assez faible. Elle commente alors les différentes diapositives qui dressent le bilan olfactif dans l'environnement, les signalements de riverains sur la carte et les perceptions du messenger usine. Des travaux de rénovation de désodorisation sont prévus sur la zone de La Frette-sur-Seine.

Q. M. AUDIBERT : Il revient sur les nuisances visuelles engendrées par le chantier mais aussi par les bâtiments en béton qui laissent peu de place à l'insertion paysagère et environnementale. Est-il possible de trouver des alternatives, comme des toitures végétalisées... au XXI^e siècle ? Le sujet est important pour le maire, les administrés qui vivent et viennent vivre sur la commune sont attirés par le paysage qui leur est proposé. Les bâtiments en béton brut de l'usine sont très visibles et disgracieux. L'intégration devrait être revue.

R. M. BOURBON : Il reconnaît la réalité de ces perceptions mais précise que l'état d'avancement des travaux ne permet pas aujourd'hui une révision paysagère des anciens bâtiments. Il souligne, toutefois, que suite à la demande de la mairie d'Herblay vis-à-vis du nouveau bâtiment de clarifloculation, il est à l'étude l'installation d'un écran végétal.

M. AUDIBERT ajoute qu'il serait également nécessaire de faire quelque chose au niveau des nuisances liées à l'éclairage, d'autant plus en cette période troublée aux enjeux énergétiques forts.

R. M. BOURBON : le sujet de l'éclairage est également à l'étude.

Mme PAILLASSA revient sur le sujet des nuisances visuelles soulevées par le Maire de La-Frette-sur-Seine dont elle partage l'avis. Elle demande s'il existe une possibilité de voir les choses s'améliorer. Elle déplore notamment la vue des bâtiments-béton depuis l'île aux oiseaux.

R. M. BOURBON : L'intégration architecturale est un véritable enjeu. Les anciens bâtiments vont toutefois rester tel qu'ils sont aujourd'hui. Ils seront démolis peu à peu et remplacés par des constructions se fondant davantage dans le paysage alentour.

Q. M. ROUX : Il souhaite revenir sur l'éclairage de nuit, notamment en face de La Frette-sur-Seine. Ne peut-on envisager une diminution de l'intensité lumineuse, voire une suppression de cet éclairage ?

R. M. BOURBON : Il y a en effet une zone vers Herblay qui va être revue dans les mois à venir. Ailleurs, toutefois, l'éclairage est lié en grande partie au chantier engagé et à la sécurité des ouvriers qu'il faut garantir. Il est possible que soit envisagé par la suite une extinction des éclairages avec un allumage automatique de ceux-ci en cas de présence.

Monsieur HODOT prend la parole pour commenter l'incendie du site de Colombes, survenu dans la nuit du 29 au 30 avril 2022.

Il mentionne le fait que dès le 2 mai, deux agents de la Direction de la Sécurité du site SIAAP ont été dépêchés sur le site de Colombes (un spécialiste de la prévention et un autre en gestion de crise).

Si le point de départ de cet incendie a pu être identifié ainsi que la cause, les batteries des condensateurs, l'enquête en cours devra déterminer les raisons de cet incendie afin d'éviter tout nouvel incident à l'avenir.

Q. M. ROUX : Comment cela s'est-il passé, une alarme a-t-elle été déclenchée ? Quelle a été la gestion de cette crise ?

R. M. HODOT : La détection incendie a fonctionné et l'équipe en veille a bien réagi. Toutefois, malgré les alarmes en interne et le recours aux extincteurs sur place, le feu n'a pu être maîtrisé avant l'intervention des pompiers de Marly. En effet, il n'y avait pas de pompiers sur place.

Q. M. BASSINE : N'est-il pas possible d'installer des Sprinkleur ?

R. M. BOURBON : Non, ce n'est pas envisageable mais des études sont en cours pour installer sur ces zones vulnérables un système d'extinction incendie par gaz inerte.

Q. M. AUDEBERT : Est-il envisagé de revoir la sécurité sur le site SIAAP Seine Aval ?

R. M. BOURBON : Le travail sur la sécurité est déjà en cours sur le site SIAAP Seine Aval. Les problèmes électriques et la possibilité d'un départ de feu sont déjà pris en compte, un système d'extinction par gaz inerte installé dans les locaux électriques.

Q. M. MYARD : Ces départs de feu dus à des échauffements sont-ils graduels dans leur intensité ou très forts en quelques secondes seulement ? Quand sont-ils détectés ?

R. M. HODOT : C'est l'opacité de l'air due à la fumée qui permet de déclencher les alarmes. Aujourd'hui les résultats sur l'incendie de Colombes permettent juste d'identifier le départ de feu pas l'enchaînement des événements qui ont suivi, ni les raisons de cet échauffement.

Q. M. BASSINE : Quelles conséquences pour le site Seine Aval ?

R. M. BOURBON : Le SIAAP a pu s'appuyer sur son réseau assainissement pour éviter de rejeter directement les eaux usées dans la Seine. Les eaux traitées normalement par la STEU de Seine Centre à Colombes ont été renvoyées vers d'autres usines, 223 000 m³/j vers Seine aval et 17 000m³/j vers l'usine de Seine grésillons (à Triel-sur-Seine). Il en est résulté la réception de 700 000 m³ d'eaux usées tout début mai. Le résultat étant dès le surlendemain, un encrassement des bio-filtres par la trop grande quantité d'effluents reçus. 200 000 m³ d'eaux partiellement traitées seulement ont été rejetées (absence du traitement biologique

final). Toutefois dès le lundi 2 mai 2022, le total des eaux renvoyées vers le site Seine Aval n'était plus que de 400 000 m³, le reste étant renvoyé vers le SIAAP Grésillons, en maintenance jusque-là.

Q. M. MOUTENOT : Cela va-t-il tenir sur le long terme ? Quand est prévu le redémarrage du site de Colombes ?

R. M. BOURBON : Le redémarrage est prévu début septembre 2022. L'été 2022 s'annonce délicat car les risques extérieurs sont nombreux : température de l'eau de la Seine plus élevée, étiage bas et risques d'orages (avec apports volumineux possibles des pluies).

M. MALIZARD précise que les barrages en amont sont déjà au plus haut et ne pourront contenir l'eau en cas de fortes pluies.

M. BOURBON ajoute qu'en cas d'épisodes orageux avec une température de l'eau de 26°C, il y risque fort de mortalité piscicole. Il rappelle que le site Seine Aval n'a pas retrouvé ses taux maximum de traitement d'avant l'incendie de 2019, ce qui n'a pas de conséquence en temps normal mais peut avoir des conséquences en cas d'intempéries, d'autant plus du fait de la charge de traitement supplémentaire depuis l'incendie du site de Colombes.

Q. M. MYARD : Au regard des m³ traités par le site de Colombes, n'aurait-il pas fallu une double sécurité électrique ?

R. M. BOURBON : Cette possibilité n'est envisagée que pour l'alimentation électrique des usines. Elle n'aurait pas permis d'éviter l'incendie dans ce cas.

Plusieurs personnes interviennent pour s'interroger sur les raisons de cet échauffement des batteries...

Le sous-préfet intervient pour expliquer qu'il faut laisser le temps aux experts d'analyser les faits et de donner les explications les meilleures.

M. ARLABOSSE : Il souhaite ajouter que les raisons de l'incendie du SIAAP Seine Aval en 2019 n'ont jamais été clairement expliquées.

Le sous-préfet insiste sur l'importance de l'enquête en cours et la nécessité de laisser le temps à l'inspection pour rendre son rapport.

Q. M. ROUX : Comment seront contrôlés les dommages possibles en cas de flux plus importants cet été sur la qualité de l'eau de la Seine ? Il rappelle que plusieurs activités nautiques sont proposées à tous en cette période estivale.

Le sous-préfet insiste sur l'interdiction de se baigner dans la Seine. Depuis le 2 mai des analyses régulières vont être faites par le SIAAP et des arrêtés en conséquence seront pris si nécessaires.

M. BOURBON ajoute qu'en effet il a été instauré un système d'information vers la Police de l'eau, et la DRIEAT de manière plus générale, entre le 15 mai 2022 et la fin du mois de septembre 2022. Enfin, il y aura distributions de flyers pour informer les populations concernées en cas d'orage, distributions dans les boîtes aux lettres des communes concernées et informations délivrées aux fédérations de pêche.

Q. M. MOUTENOT : Des mesures seront-elles prises en cas d'orages pour éviter la mortalité piscicole ?

R. M. BOURBON : Oui des îlots d'oxygénation sont déjà opérationnels et d'autres seront installés pour éviter au maximum la mortalité piscicole.

Madame DUBOIS revient elle aussi sur cet incendie de la STEU de Seine Centre à Colombes en commentant les quelques diapositives transmises par ses services.

L'usine de Colombes est à l'arrêt jusqu'en septembre et les eaux qu'elle traitait sont détournées vers le département des Yvelines, via les sites Seine Aval et Grésillons. Elle explique que les conséquences immédiates de l'incendie du site de Colombes ont été maîtrisées : les eaux d'extinction ont été récupérées et traitées. Depuis cet incendie, il y a eu deux inspections, au titre des installations classées le 2 mai et de la police de l'eau le 7 mai. Des compléments d'informations formalisés par le SIAAP sont attendus. Une inspection commune ICPE/police de l'eau a lieu ce jour. Elle revient ensuite sur les conséquences de cet incendie pour le site Seine Aval : acheminement des effluents vers cette usine dès le 29 avril, rejets en Seine d'eaux décantées les 2, 3, 4 et 5 mai sans mortalité piscicole constatée. Depuis le 6 mai, plus aucun rejet enregistré. Ce que confirme M. BOURBON.

II/ Plan d'actions sécurité suite à l'audit 2019

Monsieur DESSERRE commente le document de présentation avec un changement opéré cette année : le passage d'objectifs de moyens à des objectifs liés aux activités. Un démarrage rapide par des actions ciblées puis la réalisation d'actions plus structurantes.

Il commente ensuite la feuille de route du programme Seine Aval Excellence Opérationnelle et Sécurité (SAVEOS) et la prise en compte des 221 recommandations à travers 4 initiatives.

Tous budgets confondus, le montant « sécurité » de Seine Aval représente 50 millions d'euros sur 5 ans. Le but étant de passer de réactif dépendant à un statut indépendant (s'engager volontairement dans une démarche de sécurité).

Q. M. MOUTENOT : S'agit-il uniquement de la sécurité de l'environnement professionnel ou plus globalement du public aussi ?

R. M. DESSERRE : De tout et de tous.

Q. M. BASSINE : Cette remise à niveau passe-t-elle par des conformités « ISO » ?

R. M. BOURBON : Le travail effectué sur le site Seine Aval va bien au-delà de normes « ISO » en terme de sécurité.

Monsieur DESSERRE reprend ses explications avec le détail des 4 initiatives retenues.

Q. M. MYARD : Il est important de mobiliser les personnels et de prendre en compte les 221 recommandations du rapport d'audit.

R. M. DESSERRE : En effet, la sécurité se passe sur le terrain, les acteurs principaux sont les salariés.

Q. Mme PAILLASSA : Combien de visites « sécurité » sont organisées chaque année ?

R. M. BOURBON : 40 visites par an et par encadrant. L'ensemble des 750 agents font l'objet d'une formation, en plus des formations dédiées aux managers.

Monsieur DESSERRE revient sur le planning des formations de 2021 à fin 2022, avec la formation de formateurs pour pérenniser le système même après le départ du cabinet conseil qui accompagne actuellement le SIAAP sur le site Seine Aval.

Il insiste sur l'importance de rendre robuste le plan de continuité des activités, pour relancer le plus vite possible l'activité en cas d'incident.

Q. M. ROUX : Combien de scénario pour tester la sécurité ?

R. M. DESSERRE : 10 scénarios très détaillés. Il s'agit aussi d'aller beaucoup plus loin, avec l'analyse de risques opérationnelles de l'usine 77 unités et une méthodologie pour faire de la prévention de l'extérieur comme de l'intérieur. Plus globalement, 14 référents sont regroupés au sein d'un comité mensuel pour suivre les actions en matière de gestion des risques.

Q. M. MYARD : A l'issue du rapport d'audit, l'usine était classée à 1,5 sur 5, où en êtes-vous aujourd'hui ?

R. M. BOURBON : En octobre 2021, l'usine a doublé les points par rapport aux résultats de l'audit en septembre 2020 sur la culture sécurité.

Q. M. AUDEBERT : Quel est le point de vue de la DRIEAT ?

R. Mme DUBOIS : Nous allons l'évoquer tout à l'heure.

R. M. BOURBON : Nous étions, en moyenne, à 1,5 en 2020, nous sommes à 2 en 2021. Tout se joue sur l'évolution des mentalités et non pas des process. Nous tiendrons les chiffres annoncés : 3,5 en 2023.

Q. M. LAZARD : Cet engagement concerne-t-il uniquement le site Seine Aval ?

Le sous-préfet le confirme en précisant qu'il s'agit de la Commission de suivi de site du SIAAP Seine Aval. Il ne sera donc abordé que la situation de cette usine.

Q. M. BASSINE : Il y a une belle progression de la sécurité globale mais qu'en est-il de la seule sécurité industrielle ?

R. M. BOURBON : Le travail doit d'abord se faire sur l'organisationnel, sur le travail humain afin de pouvoir améliorer la sécurité industrielle. Il y aura une nouvelle évaluation en octobre 2022.

Q. M. ROUX : Y-aura-t-il un impact sur le classement de l'usine au regard du seuil « risque » ?

R. M. BOURBON : Il n'y aura pas de changement de classement car il y a toujours production de biogaz et que celle-ci va plutôt augmenter que baisser. Cette usine restera en SEVESO seuil haut.

Q. M. MALIZARD : Qu'en est-il de l'utilisation de chlore aujourd'hui ?

R. M. BOURBON : Nous n'utilisons pas de chlore sur l'usine.

Q. M. MOUTENOT : Cette évolution de la sécurité et ce classement à 1,5 peuvent-ils être comparés à d'autres usines ? A l'international ?

R. M. BOURBON : Le site industriel doit obtenir au moins 3,5 pour garantir la sécurité industrielle.

Q. M. MOUTENOT : Où vous situez-vous par rapport aux autres ?

R. M. BOURBON : Avec 3,5, le site sera très bien noté, bien au-dessus de la majorité des usines.

Monsieur DESSERRE termine avec la conformité réglementaire. Tous les points de vigilance ont été validés en 2021 et ceux du premier semestre 2022 devraient être atteints également.

Monsieur DESSERRE revient sur le recrutement de 27 pompiers supplémentaires pour assurer une présence H24 7J/7. Lancement opérationnel de cet effectif le 27 juin 2022. Jusqu'alors ils n'étaient présents qu'en journée. Il commente les travaux engagés, en phase 1, avec 136 locaux supplémentaires à équiper pour une extension des systèmes de détection incendie et 140 000 m² de locaux à traiter pour la réhabilitation des cloisonnements coupe-feu. Lors de la phase 2 à partir de 2023, il y aura l'installation de systèmes de protection automatique anti-incendie comprenant un système d'inertage à gaz dans les locaux électriques et des systèmes d'extinction automatique à eau (Sprinkleur) dans les grands halls.

Monsieur BOURBON précise, enfin, que ces travaux nécessitent un investissement de 50 millions d'euros, consacré en grande partie aux dépenses matérielles.

Le sous-préfet annonce que l'ordre du jour va être bouleversé, M. PIANEZZE ayant d'autres obligations, la parole lui est donnée pour les points 4 et 5 inscrits à l'ordre du jour.

IV/ Retour sur l'exercice PPI du SIAAP du 6 mai 2021

Monsieur PIANEZZE revient sur l'exercice PPI du 6 mai 2021, en pleine 4^e vague COVID-19, ce qui a nécessité de s'adapter à la situation de crise sanitaire. Il mentionne les participants (diapositive 1) et rappelle le scénario : scénario n°17 du PPI qui consiste en une erreur de dépotage dans la cuve de javel à la file membranaire avec des conditions météo défavorables et l'observation de la formation d'un nuage de chlore.

Lors de cet exercice 2021, la préfecture du 78 s'est exceptionnellement substituée à la préfecture du 95 pour l'animation des communes du Val d'Oise pendant les 3 heures de jeu.

Il termine par les éléments à retenir de cet exercice, diapositive 2. Il souligne l'importance de la communication vers les populations, d'un annuaire bien mis à jour et transmis aux préfectures, permettant d'être très réactif en phase d'alerte, d'un recensement des sites sensibles aux alentours (EPHAD, Hôpitaux, Écoles...). Il indique la bonne communication constatée avec le SDIS et la présence de l'ARS et de l'éducation nationale.

Q. M. ROUX : Est-il possible d'avoir le retour écrit fait aux participants ?

R. M. PIANEZZE : Le document sera envoyé via la sous-préfecture.

Q. M. BASSINE : Le PCO était implanté à Maisons-Laffitte en 2021. Cela sera-t-il toujours le cas ?

R. Le sous-préfet indique qu'en effet le PCO avait été implanté à Maisons-Laffitte en 2021, que la mairie en avait été informée en avance, pour une question d'organisation mais qu'elle n'avait pas eu d'autres informations quant au scénario retenu. Cette infrastructure fait partie du PPI et pourrait être de nouveau retenue pour un autre exercice.

R. M. PIANEZZE : Maisons-Laffitte est dans le PPI, mais il y a d'autres sites possibles selon la situation rencontrée afin que le site choisi ne se trouve pas au milieu de la zone à risque. Si il n'y a pas d'infrastructure sur la zone retenue, un PCO peut être monté en pleine nature.

V/ Préparation de l'exercice de fin juin 2022

Monsieur PIANEZZE indique que cet exercice aura lieu le 22 juin 2022 en copilotage avec le département du 95. La référence reste le PPI de 2019, avec cette année un jeu de terrain plus important. Le scénario devrait privilégier un incident chimique avec des impacts météo plus importants afin de tester au mieux les réactions de chacun. Le PCO devrait être installé sur Maisons-Laffitte.

La nouveauté cette année va être de tester le réseau d'alerte par le téléphone. Le département du 78 faisant partie des 10 départements volontaires pour tester ce système d'alerte. Le 22 juin prochain, ce système sera testé pour la troisième fois en France donc.

Q. M. MYARD : S'agit-il du système FR-Alert ?

R. M. PIANEZZE : Oui.

Le sous-préfet indique que tout est fait pour délimiter les zones de diffusion de l'alerte mais qu'il peut y avoir quelques alertes hors-zones.

Monsieur PIANEZZE signale que tous les opérateurs de téléphonie ont signé une convention avec l'État afin que le message soit diffusé par tous et vers tous. L'alerte sera donc diffusée dans le 78 et le 95.

Q. M. BASSINE : Le sms envoyé sera-t-il écrit uniquement en français ?

R. M. PIANEZZE : Oui pour cette fois, il s'agit des premiers tests.

Monsieur PIANEZZE signale que toutes les alarmes des acteurs du jeu sonneront.

Q. M. MALIZARD : Y-aura-t-il connexion directe entre l'alerte sonore du SIAAP et le réseau des alertes des collectivités ?

R. Mme KHEZZANE : Non, pas cette fois.

Monsieur PIANEZZE termine en indiquant que l'information sera diffusée aux collectivités concernées fin mai/début juin afin qu'elles puissent communiquer le plus tôt possible vers leurs populations. Un communiqué de presse sera également disponible sur les sites internet des préfectures des Yvelines et du Val d'Oise.

III/ Bilan de l'inspection concernant le suivi des installations.

Madame DUBOIS rappelle rapidement le classement ICPE de l'usine : SEVESO seuil haut pour la capacité de stockage du biogaz, le cumul de substances dangereuses et IED pour une combustion avec P. > 50 Mwth et soumis à QUOTAS CO2. La DRIEAT mentionne également le classement IOTA de l'usine avec une autorisation pour le rabattement permanent de nappe, l'imperméabilisation et donc le rejet d'eaux pluviales et la station d'épuration qui doit traiter plus de 600 kg de DBO5/jour.

Elle revient ensuite sur les étapes de la refonte depuis 2018 et la refonte complète du prétraitement jusqu'au nouveau traitement des boues en 2033.

Monsieur DESVANT commente les principaux arrêtés préfectoraux présentés sur la diapositive 8, les enjeux en termes de IOTA, diapositive 9, le but étant que la station dispose d'un fonctionnement quotidien sécurisé (résilience du système) afin d'éviter des pollutions ponctuelles ayant un impact fort sur les milieux (baisse d'oxygène, mortalité piscicole...)

Il revient sur le plan d'actions mis en œuvre par le SIAAP afin de mettre en conformité l'autosurveillance. Il précise que pour l'année 2020, la station a été jugée conforme au regard des exigences de l'arrêté de 2020 et des mesures mises en place par le SIAAP pour assurer le traitement des eaux. Le jugement de conformité pour l'année 2021 est encore en cours d'analyse.

Monsieur DESVANT commente ensuite les contrôles IOTA ainsi que les perspectives avec notamment le suivi des travaux de compensation hydraulique attendue et le nouveau projet d'aménagement écologique de cette zone et le suivi de la réalisation du schéma directeur de la gestion des déblais sur l'usine.

La DRIEAT mentionne ensuite les inspections ICPE, inopinée du 26 juillet 2021 et programmée du 24 septembre 2021 et l'inspection ICPE et IOTA programmée du 26 octobre 2021 (portant sur les terres excavées).

Il est exposé ensuite le plan d'amélioration et les instructions données en ce sens pour terminer sur les perspectives 2022-2023. L'exercice PPI en juin 2022, des réunions pour le suivi de la feuille de route et un zoom sur des actions précises (étude de vulnérabilité incendie, DECI...), un suivi des échéances des APC et des engagements de l'exploitant, le suivi des échéances relatives à la mise sous vigilance renforcée du site et l'instruction des dossiers en cours.

Les points abordés ont été riches d'interventions diverses et étayées. Sans observation supplémentaire et avec l'accord de tous, le Sous-Préfet clôt la séance.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned above the name Jehan-Eric WINCKLER.

Jehan-Eric WINCKLER